

Le troisième fevrier l'an mil six cent quatre vingt huit
a este ne Charles Tilly, fils legitime de Jean Tilly et de
Francoise Cozart ses pere et mere demourans en cette
parroisse de Commerit faudy au quartier de Lepronon au lieu
noble du Prat leuon, et le meme iour a este baptise par moy
suis signe Recteur en mon Eglise parrochiale dudit Commerit,
Jeanrain et Maraine ont este honorez de gens Charles Cozart
L'ouillon qui a signe, et Marie Cozart laquelle interpellée a
declare ne sçavoir signer
Nicolas de la Roche
R. de Commerit

Charles tily veuf D'yrone Rivaragi de quatre vingt quinze ans
de cette paroisle, decede dans la communion de l'eglise mani des
desiers sacramento Le neuf janvier mil sept cent quatre vingt un
a été le jour suis enterré dans le cimetiére de cette eglise
par le soustigné Recteur en presence de Francois, Louis et
Francois tily ses neveux, de Jacques Mengin, Francois, prot
Francois de Laussens, Louis le neveu de plusieurs autres qui ont
par leur ne savoir signer de aintes pailles. Et tily
Jean Francois Recteur de ce parois

Le huitième jour de février mil sept cent huit, apres les fiancailles
faites par moy soussigné Vicaire & moy Eglise paroissee la description
de Jeanne Demier, & les proclamations de bans y ausy convenues faites
par trois jours solennels & deuffes, de quoy les vingt & deux & Vie
de neuvieme dud. mois de Janvier, & le second du present, & a pareil jour
d'au delà de la paroissee de Fontenay, Me desant breuve avec un empachement,
Je Louis Vertier ay Interogé publiquement Charles Liley d'au delà de
age de dix neuf ans fils de Jay & Françoise Le Bonnet, & yenne Vie
age de vingt & six ans de cette paroissee fille de Jean & Françoise
Catherine Olivier, & de leur consentement mutuel par moy solennel
prés, le day Conjoint & Mariagez, presence de M^r Jay Liley & Bonnet
Pierre Lamey, Volleud Bourion, qui signent, Alain Liley, Anne Liley
& plusieurs qui ne signent, & ay donné la benediction Nuptiale
ausd. Mariagez pendant les sacrifices de la messe, & tout selon
la forme de Nostre. mere la S^{te} Eglise & le Concile de Trente.
Nostre. le quatorze

4
Le vingt et uniesme iour du mois de may l'année six cent
quatre vingt deux yuone, Fionnay a parue iour fille de
Francois Fion et Catharine ollivier. Les pere & mere
menagers de cette parroie. a offe baptise & leglise parroiale
de ce lieu par m^{re} pierre giffroy prieur deuant en diuini de
cette parroie, parais & Maroime ont offe le sub, fist
Victour & Marie quilldomie qui ne scan sig.

Jues Lozebic

prieur